

## COLLOQUE DU 6 avril 2009 CONCLUSION JEAN BERTHON

Soyez rassuré je ne parlerai pas longtemps. Après journée aussi longue et intense il ne m'est pas permis d'abuser encore de votre attention. Mais il convient cependant de conclure ces débats particulièrement intéressants et fructueux. Je remercie les intervenants pour la très grande qualité de leurs prestations et la salle pour la qualité de son écoute et ses interventions pertinentes.

Je remercie aussi à nouveau nos partenaires sans qui ce colloque n'aurait pu se tenir et Mr le Rapporteur général Philippe Marini qui nous a ouvert cette maison prestigieuse et avait accepté d'intervenir. Nous avons tous écouté son message avec grand intérêt et son souci de vigilance quant aux modalités d'application de Solvabilité II ne peut que nous conforter dans le combat que nous allons mener, avec son soutien, je l'espère. Et bien sûr je rends hommage à François Perrin Pelletier notre président d'Honneur pour sa participation très active à la réalisation de cette manifestation.

Je retiens des premiers exposés que le besoin en épargne longue est de plus en plus pressant. Mais c'est un besoin de « bonne épargne » et non de « mal épargne ». L'épargne est et sera une nécessité pour sortir de la crise. Ne serait-ce que parce qu'il va bien falloir la mobiliser, cette épargne, pour financer les plans de relance. Veillons à ce qu'il ne faille pas ultérieurement lui faire supporter, à elle seule, le remboursement des montagnes de dettes accumulées par l'impôt ou l'inflation ou pire le mélange des deux, dans une forme de « cacothanasie » si ce n'est de cacophonie.

Je retiens aussi que le comportement des épargnants nous révèle l'acceptation et même la demande d'un taux d'épargne forcée plus élevé, au moins aux USA, de moins de diversité dans les choix offerts aux épargnants, la simplicité améliorant la transparence et rendant le choix plus facile, et d'une information moins fréquente sur la valorisation de l'épargne, pour favoriser la prise de risque dans le cadre de l'épargne longue. Ce dernier point paraît paradoxal pour qui veut plus de transparence au bénéfice des épargnants. Disons qu'il serait bien que cette information sur la valorisation de l'épargne ait une fréquence adaptée à la durée du placement et qu'elle soit plus complète et de meilleure qualité.

Quand aux supports de cette épargne, finalement les produits actuels pourraient convenir.

Mais il faut redonner ses lettres de noblesse à la rente viagère

Dégager de la performance à long terme c'est d'abord faire preuve de patience et de retenue : ne pas tout miser sur un seul numéro comme à la roulette, ou ne pas faire tapis comme au poker, mais plutôt répartir ses prises de risques au cours du temps et bien sûr en diversifiant, c'est-à-dire ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. C'est aussi savoir faire confiance aux délégataires et aux gestionnaires pour adapter nos investissements à notre passif à long terme, c'est-à-dire à nos besoins. C'est la nécessité d'une gestion intermédiée car le gestionnaire aura un point de vue objectif que n'a pas l'épargnant lui-même subjectif et angoissé.

Cela doit se traduire aussi par l'utilisation de supports adaptés à l'investissement long : le problème n'est pas de développer « l'épargne longue » mais plutôt l'« investissement long ».

Mais cela veut donc dire qu'il faut :

- y comprendre quand même un peu quelque chose, on rejoint là le besoin d'éducation financière du public
- veiller à ce que les intermédiaires jouent bien leur rôle de conseil et pas autre chose, c'est-à-dire qu'ils soient bien formés, compétents et bien sûr au service premier du

client et pas du compte d'exploitation, d'où la neutralité du commissionnement vis-à-vis des produits

- et ne pas oublier à ce sujet le rôle de l'entreprise en tant que prescripteur
- et faire confiance veut dire aussi savoir contrôler et surveiller les mandats, et attention aux marges arrières !

Nous voilà ainsi au cœur du rôle de nos associations et du programme de la FAIDER :

Transparence, Equité, Indépendance, Contrôle, Défense et qui s'illustre à travers les projets que nous allons élaborer dans les mois à venir au sein de nos groupes de travail :

Equité entre les assurés (c'est le problème de l'affectation des Participations aux bénéficiaires et aussi de la provision pour participation aux excédents)

Fiscalité des assurances de personne (explosion des deux logiques possibles actuelles)

Rente viagère : il s'agit de revaloriser la rente viagère et en faire un produit attractif car c'est le type même du produit qui permet d'améliorer le taux de remplacement du salaire

Prévoyance et santé

Retraite et dépendance

Enfin nous veillerons à défendre en tous lieux et sous tous les angles les droits des assurés épargnants Je pense ici à Solvabilité II dont l'application en l'état risque de nous conduire à un double désastre : diminuer la stabilité du système par ses aspects procycliques et donc augmenter les risques de défaillance, c'est la crainte d'une nouvelle crise annoncée, limiter l'accès à des placements risqués à court terme mais performants à long terme et donc amoindrir fortement la performance des fonds des assurés.

Je pense aussi aux mesures à prendre pour détecter et empêcher les futures crises financières.

J'avais appelé de mes vœux lors de ma conférence de presse de Janvier la création d'un observatoire des pratiques financières qui permettrait de :

- de rassembler des informations éparses auprès des différents intervenants sur les marchés et avoir une vision plus claire de ces marchés
- de révéler au grand jour les comportements déviants de certains acteurs
- de faciliter ainsi la détection à l'avance des bulles et alerter les pouvoirs publics et l'opinion publique.

On ne peut que se féliciter de la transformation du Forum de Stabilité Financière en un Conseil de Stabilité Financière mais je note qu'il est toujours composé des mêmes participants et que ceux-ci ont été bien incapables de prédire la crise actuelle.

La raison ne serait-elle pas dans l'absence au tour de table de représentants des principaux concernés que sont les particuliers et les entreprises et qui, eux, ne devraient pas avoir peur de dire leurs quatre vérités aux membres de ces institutions !.

Prenons l'exemple de la France : bien avant le rapport Deletré qui suggère la participation des épargnants aux collèges des autorités de contrôle, l'AMF s'est ouverte à ceux-ci en créant une Commission Epargnants. Le CCSF lui aussi accueille des représentants des épargnants. Je crois qu'il faudrait que cela soit aussi le cas au niveau international et qu'à côté des contrôleurs figurent aussi les clients et les investisseurs ainsi que des représentants du monde universitaire, tous garants ainsi de l'indépendance d'esprit d'une telle institution.

Le pluriel que nous avons donné au nom de ce colloque en l'intitulant « les Entretiens de la Faider » montre notre souhait de répéter ce type de manifestation à l'avenir et le succès d'aujourd'hui nous y encourage fortement. Je vous donne donc rendez-vous pour un nouvel Entretien de la FAIDER d'ici un an.